

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative n°6/2023 du budget Général – régularisation participation DSP Accueil des Mineurs

Séance du 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heure et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

CHAPUIS Gérard pouvoir à Nicole ROSIER,
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Claire BILLON BERTHET,
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER,
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Le Maire,
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE,
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ,
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Alain MASSIRONI,
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN,

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier, GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.

Vu le contrat de concession, signé le 2 août 2021, par lequel la commune de Plateau d'Hauteville a confié la gestion de l'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale, par le biais d'une délégation de service public (DSP), à l'association Alfa3A, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 20 novembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse à l'association Alfa3A une contribution financière forfaitaire qui s'élève à 178 572 €/an pour la gestion de l'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale.

Cette contribution est révisable annuellement (*article 20 du contrat de concession*).

Pour l'année 2023 l'indexation est de 1,093, ce qui porte le montant de la participation annuelle à 195 178 €.

Au budget primitif 2023, il a été prévu pour la participation annuelle de la DSP de l'accueil de mineurs sans hébergement et de la bibliothèque municipale, au compte 67443 la somme de 178 572 € correspondant à la période d'octobre 2022 à septembre 2023.

Suite à la révision de prix, il convient de prévoir en crédit au compte 67443 la somme de 191 025,75 € correspondant au total de : 44 642,25 € (4^{ème} trimestre 2022) + [48 794,50 € x 3] (1^{er} au 3^{ème} trimestres 2023).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENERAL** afin d'augmenter les crédits au chapitre 67 – compte 67443 - subventions aux fermiers et aux concessionnaires :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
67443 - 67	subventions aux fermiers et aux concessionnaires	+ 12 500 €	
022	Dépenses imprévues	- 12 500 €	
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

